



ACADÉMIE
DE NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

● PÉRA
● ORCHESTRE
● NORMANDIE
● ROUEN
—

UN ORCHESTRE À L'ÉCOLE

Chantons avec l'Orchestre de l'Opéra Normandie Rouen

DOCUMENT D'ACCOMPAGNEMENT

L'Opéra Orchestre Normandie Rouen met en œuvre le dispositif *Un Orchestre à l'école/Chantons avec l'Orchestre de l'Opéra Normandie Rouen* afin de favoriser la pratique du chant choral dans le premier degré en partenariat avec les Directions des Services Départementaux de l'Éducation Nationale en Normandie.

Lors de l'année scolaire 2026/2027, les élèves chanteurs seront accompagnés par 9 musiciens et le chef d'orchestre Yohannes Le Pennec à l'occasion du concert de restitution réalisé dans une salle de spectacle de leur commune ou d'une commune avoisinante. Cette session 2026/2027 verra un répertoire de 12 chansons (4 chansons par cycle) adaptées au niveau de cycle des élèves.

Les dates des concerts de restitution sont prévues les lundi 10 mai / mardi 11 mai / jeudi 13 mai / vendredi 14 mai / jeudi 27 mai et vendredi 28 mai 2027 (à répartir sur le 5 départements de Normandie)

Les écoles candidates doivent répondre aux **critères de sélection** suivants :

- équipe pédagogique motivée par le projet ; chaque enseignant(e) de l'école s'engage dans la mise en œuvre de ce projet au sein de sa classe ; un(e) enseignant(e) référent(e) (pas nécessairement musicien(ne)) par chorale de cycle sera chargé(e) de coordonner le chœur et de diriger les élèves lors des apprentissages et répétitions en classe ;
- habitude plus ou moins régulière de la pratique du chant choral au sein de l'établissement scolaire (dès la petite section de maternelle et jusqu'au CM2) ;
- priorité aux écoles primaires des territoires ruraux ;
- effectif pour chaque cycle de minimum 40 élèves ;
- existence d'une salle dans la commune de l'école ou à proximité pouvant accueillir les restitutions en une seule fois, c'est-à-dire en présence de tous les élèves et leurs parents, des enseignants et des invités officiels (élus, inspecteurs de l'EN, presse) ; ou en deux fois (uniquement chorale cycle 1 puis chorales cycle 2 et cycle 3) si la capacité de la salle ne le permet pas.

Aspects financiers

- la rémunération des artistes-musiciens, du chef d'orchestre et d'une équipe technique lors de la répétition générale et du concert de restitution sera à la charge de l'OONR ;
- le cas échéant, la location de la salle (à défaut d'une mise à disposition), le transport des élèves en bus jusqu'à cette dernière, la location de praticables/estrades (à défaut d'une mise à disposition) ainsi que le catering du personnel de l'OONR le jour du concert de restitution seront à la charge de l'établissement scolaire ;

Aspects organisationnels et techniques

- la direction de l'école primaire devra proposer une salle à proximité de l'établissement scolaire pour l'organisation d'une répétition générale dans l'après-midi du jour du concert de restitution ; cette salle devra être suffisamment grande pour l'organisation d'un (ou deux) concert(s) en soirée (à partir de 18h30/durée : 1h15) des trois chorales de cycles en présence de tous les élèves, enseignants, parents d'élèves et quelques invités (élus/EN/presse) ;
- la jauge maximale autorisée de places assises dans la salle devra être impérativement vérifiée pour des raisons de sécurité et permettre ainsi la réalisation du concert de restitution en une (ou deux) fois ;
- Une équipe de régisseurs de l'OONR sera présente sur la répétition générale et le concert de restitution des élèves ; chaque chorale sera sonorisée et bénéficiera d'une mise en lumière. Les élèves seront placés à différentes hauteurs et en quinconce sur des praticables/estrades (en escaliers) sur la scène ; ainsi, chaque élève sera visible du public et pourra également suivre les indications gestuelles du chef d'orchestre.
- Positionnement dans la salle : les musiciens et le chef d'orchestre seront placés au sol devant la scène occupée par les élèves lorsque cela est possible ; lorsque cela n'est pas possible, l'orchestre et les élèves seront placés sur scène, les élèves se positionnant derrière l'orchestre.
- Dimensions de l'orchestre : 6 m de longueur x 4 m de profondeur
- La direction des chorales sera assurée par le chef de l'OONR lors de la répétition générale et pendant le concert de restitution

Aspects pédagogiques

- les enseignant(e)s des écoles sélectionnées seront accompagné(e)s tout au long de l'année scolaire dans les apprentissages des chants par la ou le Conseiller(e) pédagogique départemental(e) en éducation musicale et le Chargé des actions pédagogiques et culturelles de l'OONR.
- des enregistrements musicaux (instrumental seul et instrumental + voix) ainsi que des livrets de paroles pour chacun des élèves seront transmis via clé usb aux équipes pédagogiques des écoles retenues à l'occasion d'une réunion préparatoire consacrée aux apprentissages des chants durant l'année scolaire et aux aspects organisationnels et techniques du concert de restitution ; cette réunion aura lieu en septembre 2026 ;
- Les diffusions sonores des enregistrements lors des apprentissages des chants devront être réalisés avec un matériel disposant d'une qualité et d'un volume sonore suffisant (pas de diffusion via un téléphone portable par exemple) ;
- Possibilité pour l'équipe pédagogique de l'établissement scolaire d'être formée par la/le CPDEM ;

Points d'attention supplémentaires sur les différents aspects du dispositif

- Le dispositif concernera 6 écoles primaires issues de 5 départements différents : 2 écoles du Calvados seront sélectionnées ainsi qu'1 école pour chacun des 4 autres départements ; > pour les départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne, toutes les écoles peuvent candidater, avec toujours une priorité donnée aux écoles situées en territoire rural.
- Pour les RPI > Possibilité de candidater mais en s'assurant que les apprentissages par chorale de cycle (classes d'un même cycle sur 2 sites différents par exemple) seront possibles ;
- Possibilité d'un partenariat entre une école maternelle et une école élémentaire d'une même commune.

Contacts : La/Le CPDEM référent de l'école peut être contacté(e) pour toute question/précision en amont de la candidature ; nous vous remercions également de lire attentivement les conditions exposées dans le document d'accompagnement.

CALVADOS : Thomas Le Renard et Grégory Esnoult 02 31 45 96 81 / thomas.le-renard1@ac-normandie.fr / gregory.esnoult@ac-normandie.fr

MANCHE : Emmanuel Vaudorne 06 03 20 51 72 / dsden50-cpd-musique@ac-normandie.fr

ORNE : Muriel Hérault 02 33 32 51 22 / dsden61-cpd-musique@ac-normandie.fr

EURE : Nathalie Villedieu 02 32 29 64 25 / nathalie.villedieu1@ac-normandie.fr

SEINE-MARITIME : Jean-Charles Bussy 02 35 22 22 35 / jean-charles.bussy@ac-normandie.fr

DATE LIMITE DE CANDIDATURE : Lundi 4 mai 2026